22e ANNÉE. — N° 79. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. SAMEDI 15, MARDI 18 JUILLET 1882.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25m matin.	6 h. 35 m matin.	8 h. 12 m matin.	9 h. 22 m matin.	9 h. 40 m matin.	12 h. 19 matin.	4 h. 7 matin.	12 h. 38 matin.	11 h. 45 soir.
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17m soir.	8 h. 10m soir.	5 » 45 m soir.	4 » 39m matin.
10 h 47 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	— —	4 h. 44 matin.	11 » 7 » »	2 » 30 soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15m matin.

Cahors, le 18 Juillet.

La discussion des conclusions du rapport de M. Antonin Dubost sur l'organisation de la Tunisie, devant avoir lieu aujourd'hui, la Chambre ne discutera que mardi et peut-être jeudi les conclusions du rapport de M. Sarrien, sur les crédits maritimes.

C'est à l'occasion de cette dernière discussion que M. de Freycinet saisira, assure-t-on, la Chambre de la proposition faite par la Conférence européenne de Constantinople au gouvernement français d'intervenir en Egypte avec l'Angleterre

Déjà aujourd'hui le bruit a couru à la Bourse que, la Porte ayant refusé d'intervenir en Egypte, la Conférence de Constantinople aurait chargé la France de coopérer avec l'Angleterre au rétablissement d'un ordre de choses régulier sur les bords du Nil.

Mais ce n'est là qu'un cancan de boursiers intéressés dans le relèvement des valeurs égyptiennes. Ce qu'on sait seulement, c'est qu'au cas où la Conférence confierait à la France une mission de ce genre, le cabinet de Paris ne déclinerait pas ces ouvertures.

Ces bruits répandus dans les couloirs de la Chambre ont pris assez de consistance pour que le *Temps* annonce ce soir l'occupation probable par le gouvernement français de certains points déterminés sur le parcours du canal de Suez conjointement avec l'Angleterre. La feuille parisienne ne dit pas si cette mesure aurait été prise simplement en vertu d'une entente directe avec la Grande Bretagne, ou à la suite d'une invitation formelle de la Conférence. Mais, on peut conclure du langage tenu par M. de Freycinet au Palais Bourbon et au sein de la commission des crédits égyptiens, qu'à Paris l'on n'a dû rien faire qu'après avoir reçu toutes les autorisations possibles et imaginables.

De grands efforts sont faits en ce moment auprès du gouvernement français pour l'amener à accueillir favorablement cette proposition. Mais la question dépend maintenant uniquement des Chambres.

Le Conseil des ministres est en quelque sorte en permanence depuis samedi et M. Goblet qui devait assister hier à l'inauguration de la statue de Mariette-Pacha à Boulogne, s'est fait excuser étant retenu à Paris par convocation spéciale émanant de l'Elysée. En outre, M. Tissot, notre ambassadeur à Londres, est à Paris depuis ce matin après avoir fait à Boulogne un court séjour et sa présence ici se rattache évidemment aux négociations importantes engagées en ce moment entre les cabinets fançais et anglais. Nous touchons évidemment à une nouvelle phase de la question égytienne et à une rentrée en scène des puissances occidentales.

Affaires d'Egypte

Alexandrie, 14 juillet, 5 h. soir.

La ville est entièrement ruinée. Les rues présentent une scène de désolation indescriptible.

Le consulat français n'est plus qu'un monceau de cendres. Dans toute la rue Chérif-Pacha, la banque anglo-égyptienne est le seul édifice intact.

Toutes les rues depuis la Douane jusqu'à la Grande place, ont été saccagées et sont en flammes.

Les deux tiers des troupes ont déserté pendant le bombardement.

Arabi s'est retiré à Kafzadowa, première station du chemin de fer du Caire, avec le reste de ses troupes qui, d'ailleurs, ne voulaient plus rester dans Alexandrie.

Les soldats, avant de battre en retraite, ont saccagé les maisons et y ont mis le feu.

La populace indigène a continué ensuite l'œuvre de destruction.

Le khédive a failli être massacré, Arabi-Pacha avait envoyé Toulba-Bey avec de la cavalerie et de l'infanterie pour entourer le palais de Ramleh.

De nombreux soldats en armes ont pénétré dans l'appartement du khédive et lui ont dit qu'ils avaient l'ordre de le tuer.

Après de longs pourparlers, on est parvenu à acheter l'appui de 500 soldats, qui ont escorté le khédive au palais de Raz-el-Tin, où il a été reçu par l'infanterie de marine anglaise.

Celle-ci a tenu en respect les soldats égyptiens ; l'amiral Seymour, M. Colvin, et le consul anglais ont alors visité le khédive qui a déclaré qu'il ne voulait pas s'embarquer encore, et qu'il préférait rester au palais.

Mahmoud-Pacha et tous les ministres, excepté Arabi, se sont présentés au palais de Raz-el-Tin.

Un détachement d'infanterie de marine a traversé la ville qui est déserte, et a fusillé quelques maraudeurs suspris en flagrant délit.

Londres, 14 juillet 7 h. matin.

Le *Times* dit qu'Arabi doit être poursuivi sans quartier ni merci. Son armée doit être dispersée rapidement et sans aucune hésitation.

Les autres journaux expriment la même opinion.

Londres, 15 juillet.

On télégraphie de Constantinople au *Morning Post*, à la date du 14 juillet :

Conformément à la décision du Conseil des ministres, Saïd-Pacha a informé les ambassadeurs des puissances que la Porte s'efforcerait de résoudre pacifiquement la question égyptienne ; mais qu'elle recourrait à l'emploi de la force, si les moyens pacifiques ne lui réussissaient pas.

Constantinople, 13 juillet.

Tous les anciens ministres assistent au grand conseil qui se tient au Palais.

Le conseil délibère à cette heure, sur l'envoi des troupes.

Constantinople, 13 juillet, soir.

Le grand conseil des ministres est toujours réuni au palais.

On croit qu'il décidera d'envoyer en Egypte un corps d'armée de 30,000 hommes.

Une dépêche, envoyée le 13 juillet de Port-Saïd à la compagnie du Lloyd autrichien, annonce que le steamer *Glenbyon*, revenant de la Chine et se dirigeant vers Londres, avec une cargaison de thé, a échoué dans le canal de Suez et a été pillé par les Arabes.

Port-Saïd, 14 juillet, 8 h. 45 soir.

Depuis le débarquement des soldats de marine, on entend le bruit de la fusillade dans la ville.

Le khédive et Dervisch-Pacha sont sains et saufs à bord d'un navire.

Alexandrie, 14 juillet, 10 h. soir.

Toutes les portes d'Alexandrie sont gardées actuellement par des marins anglais.

On a donné l'ordre de désarmer tous les soldats égyptiens qui seraient trouvés dans la ville et de fusiller tous ceux qui seront pris en flagrant délit de pillage et de vol. On encourage la population à retourner à Alexandrie.

Le *Pénélope* et l'*Alexandra* sont partis ce soir pour Port-Saïd. L'incendie prend d'immenses proportions.

Alexandrie, 14 juillet, soir.

Les marins anglais font des patrouilles en ville.

Le fort Marabout s'est rendu hier.

Port-Saïd, 15 juillet.

Des vaisseaux de guerre anglais et français se disposent à parcourir le canal pour assurer la liberté de la circulation.

Londres, 15 juillet.

Une dépêche de l'amiral Seymour, en date du 14, onze heures du soir, mande que l'incendie a cessé de s'étendre.

Il n'y a plus que de rares tentatives de pillage.

Des marins allemands ont débarqué pour protéger l'hôpital.

Des marins américains gardent le consulat américain.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(91) du 18 Juillet 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Un moment, le comte laissa le jeune homme à ses méditations, puis, d'un ton affable et presque tout bas, il dit :

— Si, maintenant, monsieur le juge le permet, j'aurai l'honneur de lui présenter ma fille d'adoption... Ammi.

Le jeune homme fut subitement comme frappé d'une étincelle électrique. Ce nom magique le tira de ses rêveries ; rougissant jusqu'aux oreilles, il balbutia une réponse.

Le comte de Beuren sourit; puis il ajouta d'un air un peu narquois :

— Mais il me revient que la connaissance est déjà faite; il paraît même, comme me l'a avoué Ammi, que vous ne vous êtes point bornés à faire connaissance. Je suis donc dispensé de la formalité de la présentation. Si donc monsieur le juge désire souhaiter le bonjour à la jeune fille, qu'il veuille bien faire un tour au jardin, elle vient de s'y rendre et il ne pourra manquer de l'y rencontrer.

Hubert se leva, et s'inclinant avec aisance et noblesse, il prit congé du seigneur.

Celui-ci lui répondit avec la même affabilité et lui dit encore une dernière fois :

— Au revoir... à bientôt, monsieur Walbot!

Le jeune homme quitta le salon, et M. de Beuren demeura seul.

Il poussa un profond soupir; son visage reprit son expression ordinaire sombre et sinistre : ses forces qu'il avait jusque-là forcées en quelque sorte, par une suprême dépense d'énergie, à supporter son corps, l'abandonnèrent aussitôt et il tomba comme frappé de la foudre dans le fauteuil voisin, tandis qu'un tremblement convulsif agitait tous ses membres.

Un moment, il resta muet, sans mouvement ; enfin, il murmura :

— Heureusement que l'interrogatoire est terminé! Je n'aurais pu le supporter plus longtemps! Je me serais embarrassé, trahi, vendu! Cependant, tout va bien! je puis désormais être tranquille!

Puis il grimaça un sourire et se dirigea vers la fenêtre, où poursuivant son monologue, il ajouta :

— Voyons un peu comment les enfants s'y prennent pour s'entendre! Ha! ha! En tous cas, il sera bon que je sache où en sont au juste les choses!...

Et, disant ces mots, il sortit du salon, et appuyé sur sa canne, il se dirigea lentement vers le parc derrière les buissons duquel il disparut bientôt !

X

LA BELLE AU BOIS DORMANT EST DÉLIVRÉE

Ammi s'était empressée de se rendre à sa place favorite.

Là, entourée de buissons chargés de roses et de mille fleurs qui l'enveloppaient d'un parfum suave, elle était assise sur un banc de pierre; elle essaya d'abord d'imposer silence aux violents battements de son cœur qui menaçait de briser sa frêle et délicate enveloppe.

Son bonheur était sans bornes! Hubert au château auprès de celui qui, la veille encore, ne pouvait voir une figure humaine sans entrer dans des transports de colère !

N'était-ce point un véritable miracle !... Et pourquoi ne s'en produirait-il point un second?.. Pourquoi ne viendrait-il point aussi la voir elle même ?...

Une voix intime, qui ne trompe jamais, lui disait d'attendre, d'espérer; s'il voulait la voir, lui parler, il ne pouvait venir que là où certaine nuit il l'avait pour la première fois aperçue!

Allait-il venir ?

A cette pensée tout son sang refluait vers son cœur.

Elle cachait dans le buisson fleuri comme pour y chercher une protection contre l'excès de son émotion, son visage qu'empourprait une éclatante rougeur.

Mais, ô froideur mortelle !

En se penchant, elle aperçut, grimaçant du milieu d'un bosquet, un faune de pierres qui semblait se moquer de son bonheur et lui dire que son attente était vaine et que, comme par le passé, elle allait demeurer seule au fond du parc, en compagnie des êtres pétrifiés qui seuls l'animaient..., seule et oubliée comme la Belle au Bois Dormant du conte de fées !

Effrayée, la jeune fille détourna ses regards de la statue qui paraissait prendre vie et modifier ses grimaces.

C'était étrange !

La statue pourtant avait toujours été à la même place! Elle avait souvent contemplé le faune qui aujourd'hui lui souriait comme un démon de mauvais présage.

Elle s'était déjà, pendant les longues heures d'ennui qu'elle avait passées là, elle s'était amusée à imiter ses grimaces, obéissant à cet instinct d'imitation qui, dit-on, est commun aux singes, aux enfants et aux femmes.

Et jamais en le regardant, en s'amusant avec lui, il ne lui avait semblé lui trouver une semblable figure ; jamais il n'avait produit sur elle une telle impression.

Ce qu'elle voyait depuis quelques jours n'était point naturel... Décidément elle était dans un lieu enchanté; tout ce qu'elle croyait voir et éprouver depuis quelques jours était un rêve!...

Se penchant de nouveau en arrière sur le banc que couvrait un tapis de mousse, hésitant entre l'espoir et la crainte, elle se laissa griser par les suaves parfums qui l'entouraient d'une atmosphère enivrante, elle se laissa entraîner dans le domaine du rêve sans fin... Elle goûtait à cette demi-insensibilité un bonheur et des délices ineffables.

(*A suivre*).

Constantinople, 15 juillet.

La Conférence s'est réunie ce matin. La note identique sera présentée aujourd'hui à la Porte.

On assure que, si la Turquie ne prend pas très-rapidement des mesures efficaces, la Conférence décidera l'intervention européenne.

Rome, 15 juillet.

Des avis du Caire annoncent que des rixes sanglantes ont éclaté dans cette ville malgré les dispositions excellentes de l'autorité.

Le Consul d'Allemagne se dispose à partir avec ses nationaux.

Le Consul d'Italie a envoyé à Ismaïlia les italiens indigents.

Le vapeur *Java* est entré aujourd'hui dans le canal de Suez.

Alexandrie, 15 juillet 10 h. soir.

Dans la seconde visite faite en ville, on a constaté que beaucoup de maisons qui hier étaient intactes sont aujourd'hui réduites en cendres, y compris le consultat anglais.

On n'a encore aucune nouvelle des incendies d'aujourd'hui.

Alexandrie ressemble toujours à une cité de morts. Les Américains, les Allemands, les Russes, les Grecs ont débarqué, des marins qui font la police des différents quartiers tandis que les Anglais occupent la poste, les bastions et les postes de la ville. Les Français et les Italiens ont jusqu'à présent refusé de débarquer.

La femme du Khédive est morte d'une fausse couche pendant le bombardement.

Une dépêche de Port Saïd constate qu'une circulaire du ministre de la guerre égyptien annonçant l'établissement du gouvernement militaire, ajoutait que tous les revenus devraient être sequestrés en vue d'un seul objet, l'armée.

Les navires anglais, actuellement à l'embouchure du canal de Suez, sont prêts à y entrer au premier moment.

Constantinople, 15 juillet.

A la suite d'une décision prise par la conférence, dans la matinée, les ambassadeurs ont remis cette après midi à la Porte une note identique invitant la Porte à vouloir bien intervenir militairement en Egypte pour y maintenir le statu quo et mettre un terme à l'anarchie.

A cette fin, la note propose à la Porte de se joindre aux représentants des puissances pour règlementer les conditions et les limites dans lesquelles devra s'opérer l'intervention.

Alexandrie, 16 juillet.

Le bruit a couru hier, qu'Arabi, avec 7,000 hommes et 30 pièces de campagne, marchait sur Alexandrie. L'Amiral Seymour, tout en ne donnant aucune créance à ce bruit, a pris néanmoins des mesures de précaution et envoyé l'*Inflexible* et le *Bistern* dans le nouveau port, veiller sur la porte Rosette, mais on n'a vu paraître aucune troupe.

Lord Charles Beresford a été nommé chef de la police à Alexandrie. En vertu des ordres donnés, les pillards et les maraudeurs arrêtés sont amenés au quartier général et subissent la peine du fouet. Toute personne entrant à Alexandrie est désarmée.

Cinq soldats rebelles ont été arrêtés par les marins et remis à la justice du khédive. Ils doivent être fusillés aujourd'hui.

Alexandrie, 16 juillet.

On est encore sans avis précis au sujet d'Arabi ; mais on croit qu'il essayera de prolonger la lutte, pourvu toutefois que la désertion de ses soldats ne l'en empêche pas.

Le consulat français est brûlé, mais l'hôpital français est intact.

Londres, 16 juillet.

On assure que des démarches ont été faites auprès du gouvernement français en vue d'une intervention en Egypte. La solution de la question dépend maintenant des déterminations que prendra la France.

Constantinople, 16 juillet.

Aucune modification à la note identique n'a été proposée dans la réunion tenue hier par la Conférence. Les drogmans des six ambassades sont allés, aussitôt après la séance, remettre la note à la Porte, Ils ont déclaré verbalement que vu l'urgence et la gravité de circonstances, les représentants des six grandes puissances comptaient obtenir de la Porte une très prompte réponse.

Nouvelles d'Algérie.

Le fanatisme musulman est vivement surexcité par des émissaires venus de différents points et qui semblent devoir recommencer l'agitation.

Si-Sliman, suivi de quelques tributs, vient de pousser des pointes jusque sur les chantiers de Marhoum ; les petits postes d'observation en avant de nos lignes, ont reçu ordre de se replier aussitôt.

Les travailleurs occupés à la cueillette de l'alfa, ont été avisés par l'autorité militaire que la sûreté ne leur était pas garantie, et ils ont été invités à se mettre à l'abri sous la protection de la redoute du Kreider.

En même temps, trois tribus fidèles qui étaient momentanément installés près du Chott-el-Arbi, ont reçu l'ordre de s'établir rapidement sur le territoire de Sfissifa.

De nombreux éclaireurs ont été envoyés dans toutes les directions, mais ils n'ont pas trouvé de traces des contingents de Si-Sliman.

On s'attend à un nouveau coup de main à bref délai.

Toutes les informations semblent annoncer que l'insurrection est entrée dans une nouvelle phase. Bou-Amama n'aurait plus qu'un rôle effacé et nul, par suite de la désertion de ses contingents ; mais Si-Kadour et Si-Sliman paraissent se présenter en ligne, quoique aucun accord n'ait pu s'établir entre ces marabouts, qui opèreront chacun de son côté.

Informations

Paris, 13 juillet.

INAUGURATION DE L'HOTEL DE VILLE.

La façade de l'Hôtel de Ville est à peine pavoisée : on a voulu laisser à l'œuvre architecturale toute sa valeur propre. Sur la place seulement on avait édifié des fontaines provisoires bondées de fleurs rares, pour compléter l'effet d'ensemble.

Vers quatre heures, les rues principales ont été barrées et la rue de Rivoli, ainsi que l'avenue Victoria, ont été bordées de haies de soldats ou de gardiens de la paix pour assurer la circulation aux invités de la ville.

A cinq heures, le bataillon scolaire du cinquième arrondissement, composé de 550 jeunes soldats, arrivait, tambours en tête, drapeau déployé, précédé de l'officier instructeur, charmant avec ses uniformes de mousses, plein d'entrain, fier de tenue et pénétrait dans l'Hôtel de Ville, où il devait faire le service d'honneur.

Un peu avant six heures, les clairons sonnaient aux champs et les voitures des présidents de la Chambre et du Sénat, escortées chacune par des compagnies de dragons, débouchaient de l'avenue Victoria.

Quelques ministres, après le président de la République et sa suite arrivaient à leur tour dans des voitures de gala, précédés et suivis de détachements de cuirassiers.

Les honneurs militaires étaient rendus par le 101e de ligne.

Au moment où entra dans la salle du banquet le cortège, la musique de la garde républicaine exécuta la *Marseillaise*.

A la table d'honneur, nous distinguons, au nombre des personnages politiques, M. Calmon, vice-président du Sénat. M. Gambetta, retenu au chevet de sa mère qui vient d'être frappée d'apoplexie, n'assiste pas au banquet.

Les toasts succèdent aux toasts. C'est d'abord celui de M. Songeon, au nom du Conseil municipal de Paris ; puis celui de M. le Préfet de la Seine, au nom de l'administration de la ville.

M. le Président de la République a répondu :

Messieurs,

Je remercie M. le président du Conseil municipal et M. le préfet de la Seine, des paroles bienveillantes qu'ils m'ont adressées. Je les remercie aussi de l'honneur qu'ils m'ont fait en me conviant à cette fête toute parisienne où je suis heureux de voir, assis à la même table, les représentants les plus éminents de la France et nos illustres hôtes, MM. les ambassadeurs des puissances étrangères, tous réunis ici dans un commun sentiment de sympathie pour la grande cité qui est fière de les posséder.

M'associant à ces sentiments, messieurs, je porte un toast à la ville de Paris. Je la félicite de voir sortir de ses ruines, avec une nouvelle splendeur, son vieil Hôtel de Ville, maison paternelle de la cité, antique berceau de ses libertés municipales, théâtre souvent glorieux, orageux quelquefois et toujours attachant, des dramatiques évènements qui remplissent son émouvante histoire.

A Paris, qui a pris une si brillante part à l'épanouissement de la civilisation française !

A ce foyer de vive lumière, à cette patrie des sciences, des beaux-arts, sublimes productions du génie, qui font le charme de la vie des hommes et la vraie grandeur des nations.

A la ville de Paris !

* * *

La réception a été des plus brillantes.

A neuf heures et demie, les personnes invitées à la réception seulement commencent à affluer, et tous les salons leur sont ouverts. Un grand nombre de sénateurs et de députés, et toutes les notabilités du commerce, de l'industrie et de la politique, ont tenu à répondre à l'invitation du Conseil municipal ; plus de dix à douze mille personnes se sont pressées toute la soirée dans les galeries et surtout dans la salle de réception où l'orchestre et les chœurs du Conservatoire de musique, installés dans la *loggia*, faisaient entendre divers morceaux merveilleusement exécutés.

Paris, samedi 15 juillet.

La fête nationale a été magnifique ; le temps a été superbe ; les illuminations, le feu d'artifice, la fête vénitienne sur la Seine, ont réussi. On ne signale que quelques rares accidents sans gravité.

Un ballon s'étant crevé pendant l'ascension à une hauteur de 700 mètres l'enveloppe a fait parachute et les deux aréonautes ont été sauvés.

L'Empereur de Russie.

On télégraphie de Berlin, le 9 à la *Gazette de Francfort* :

On reçoit de St-Pétersbourg des nouvelles de St-Pétersbourg qui font sensation : on dit que le Tzar a donné l'ordre de mettre en sûreté, à l'étranger, toute sa fortune mobilière et toute celle de sa famille. On assure que l'aristocratie, faisant valoir la surexcitation qui règne dans les provinces et le peu de confiance qu'inspire l'attitude de l'armée et de la marine, est parvenue à décider le gouvernement à hâter le couronnement. Il paraît que l'on fait en secret des préparatifs en vue de cette cérémonie, qui aurait lieu à la cathédrale de Kasan, à St Pétersbourg, ou à la chapelle du château à Bérenhof. On assure que l'empereur, la cour, la magistrature et le gouvernement sont épouvantés des dimensions que prend la propagande nihiliste. On a procédé de nouveau à l'arrestation de plusieurs officiers de marine, et on a reconnu en outre, qu'un grand nombre de membres de la Ligue-Sainte sont des nihilistes.

On a déculpé les mesures de précaution prises à Bérenhof. Les nihilistes ont envoyé un arrêt de mort au grand duc Wladimir.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

La fête nationale a été dignement célébrée à Cahors. Ce qui a été surtout remarquable et remarqué, au milieu des réjouissances publiques de toute sorte, c'est le calme parfait de la population. Point de cris, point de chants hors de propos ; la foule partout empressée, mais digne et modérée comme il convient dans l'expansion de sa joie patriotique.

La municipalité cadurcienne avait fait grandement les choses. Tous les édifices publics étaient richement pavoisés et beaucoup de maisons particulières avaient rivalisé de zèle, Aussi dès l'aube, Cahors, favorisé d'une de ces belles soleillées que les jours précédents ne faisaient guère espérer, offrait-il de toutes parts le plus réjouissant coup-d'œil.

Nous ne suivrons pas la foule sans cette grossissante, dans tous ses mouvements, durant cette journée fertile en distractions de toute sorte. A la revue, aux régates, aux mats de cocagne, aux danses publiques, partout elle se presse sans désordre.

Le soir, la ville prend un aspect féerique. Les illuminations brillent, les coins les plus reculés de la cité ont aussi leurs lampions. La gare, les cafés de l'avenue, la maison de M. le maire et *tutti quanti*, méritent d'être cités ; mais c'est le boulevard qui attire surtout par la richesse et la variété de ses lumières. L'Hôtel-de Ville, les Allées Fénelon, la porte principale de l'église St-Urcisse que l'on distingue dans le lointain, la Recette générale, sont ébloissants, et c'est comme à regret qu'on s'en éloigne un moment, pour aller admirer l'Hôtel de la Préfecture, la Cathédrale, etc., etc.

Encore le feu d'artifice et la retraite aux flambeaux et Cahors va rentrer dans la tranquillité des jours ordinaires. Nous le répétons en terminant, rarement nous avons vu une foule aussi considérable moins fiévreuse, plus disciplinée ; et ce raffinement de mœurs chez nos populations méridionales si facilement inflammables, nous le constatons avec satisfaction.

BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES ET ES-LETTRES

Voici le résultat du tirage au sort de l'ordre des départements, fait en conseil des doyens, sous la présidence du Recteur (arrêté du 6 juin 1882, article 7) :

1. Foix (Ariège).
2. Cahors (Lot).
3. Tarbes (Hautes-Pyrénées).
4. Albi (Tarn).
5. Rodez (Aveyron).
6. Auch (Gers).
7. Montauban (Tarn-et-Garonne).
8. Toulouse Haute-Garonne.)

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués individuellement par une lettre du secrétariat à l'examen oral. Cet examen aura lieu à Toulouse, à partir du 28 juillet.

Pour chaque département, les candidats seront interrogés par ordre alphabétique.

M. le Président de la Société de Secours mutuels adresse aux membres la circulaire suivante :

La Société de Secours mutuels se réunira dimanche prochain, 23 du courant, à l'occasion de la fête de Saint-Vincent-de-Paul, son patron.

A 9 heures, elle assistera, dans la chapelle des Cloîtres de l'église Cathédrale, à une messe qui sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Après la cérémonie, la Société rentrera dans le lieu ordinaire de ses séances, pour entendre le rapport que j'aurai l'honneur de lui faire.

Je vous prie de vouloir bien assister à cette réunion.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mon dévouement.

Le Président de la Société de Secours mutuels,
Chevalier de la Légion d'honneur,
A. RELHIÉ.

Parmi les chevaliers de la légion d'honneur nommés le 14 juillet, nous remarquons :

M. Arnault, Ferdinand-Louis-Barthélemy, membre du Conseil général, de la commission départementale de Tarn-et-Garonne, maire de Labastide-de-Penne, élu au Conseil général en 1874, maire depuis onze ans, délégué cantonal, professeur d'économie politique à la faculté de droit de Toulouse, membre du Conseil académique de cette ville, secrétaire perpétuel de l'académie de législation, auteur de nombreux travaux juridiques ; 17 ans de services. Titres exceptionnels.

M. Arnault est le frère de l'honorable juge du tribunal civil de Cahors.

M. le capitaine Pidoux, du 7e de ligne, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Benné, maréchal-des-logis de gendarmerie à Cahors, a été décoré de la médaille militaire.

La Société des Sauveteurs du Lot a rendu visite, le 14 juillet, à M. le Préfet du Lot. Présentée par son président, M. le commandant Guiraudies-Capdeville, la Société a reçu du premier magistrat du département l'accueil le plus sympathique, qui doit lui faire redoubler de zèle, si c'est possible, dans l'accomplissement de son œuvre d'abnégation et de dévouement.

Une circulaire ministérielle vient d'être adressée aux recteurs pour leur faire savoir que les crédits inscrits au budget permettent d'élever à 150 fr., à dater du 1er janvier dernier, le taux de l'indemnité pour les heures données, en dehors de leur service normal, par les professeurs de l'enseignement spécial des Lycées.

Il y aura donc des rappels de solde. Le ministre invite les recteurs à lui fournir les renseignements nécessaires pour l'application de cette mesure.

AUX RÉSERVISTES

Nous rappelons aux jeunes gens qui font partie de la réserve, et qui désirent bénéficier ou d'un sursis ou d'une dispense, que leur demande doit être transmise par l'intermédiaire de la gendarmerie vingt jours au moins avant la date d'appel.

Cette condition est rigoureuse.

Un ouragan terrible a ravagé les environs de Villeneuve. Des pruniers ont été déracinés, des gerbes éparpillées. Les pertes sont considérables.

Les Inondations

DANS LES DÉPARTEMENTS DU CENTRE.

Les nouvelles qui nous arrivent des départements du centre et du sud-est sont désolantes. A la suite des pluies torrentielles qui ne cessent de tomber depuis quelques jours, tous les cours d'eau ont grossi outre mesure, et sur quelques points ont causé des dommages considérables.

C'est surtout dans le Rhône, la Loire et la Saône-et-Loire, que ces inondations se font le plus cruellement sentir. A Lyon, la Saône couvre les quais.

Sur la ligne du chemin de fer de Lyon à Montbrisson, les eaux ont rompu la voie sur plusieurs points, à l'Arbresle, à Bellegarde et entre Saint-Bel et Bessenay. On a établi des transbordements, mais on comprendra que le service des trains soit soumis à des retards inévitables.

A l'Arbresle même, beaucoup de maisons sont envahies par les eaux.

A Beaujeu, l'Ardière a grossi dans des proportions considérables. Deux barrages de moulins ont été enlevés et trois tanneries ont beaucoup souffert ; des ponts ont été entraînés et la rivière charrie d'énormes débris. Un ouvrier maçon, qui a eu l'imprudence de vouloir repêcher des épaves, s'est vu entraîné par le courant, et il a disparu sans qu'on pût le sauver.

Dans la Loire, on signale également de nombreux accidents. A Roanne, un pont aurait été emporté, et à St-Etienne le Furens, qu'on commence à couvrir, a emporté comme un fêtu les échaffaudages qui le couvraient et a détruit tous les travaux commencés.

La voie étant minée par les eaux, le train de Paray-le-Monial qui doit arriver à Roanne à 8 h. 16, n'est arrivé qu'à 9 h. 28.

Le pont et la passerelle de Rhins ont été emportées par les eaux, les communications entre Perreux et Coteau sont coupées.

Le niveau de Morgon s'est accru sensiblement à Villefranche. Les eaux couvrent la rue de la Quarantaine, à partir du viaduc du chemin de fer. Il y a plusieurs années que semblable fait ne s'est produit.

Les plaines du Grandchamp sont complètement submergées.

L'eau passe sur la route nationale. Du côté d'Ambérieu, la plaine ressemble à un vaste lac; les récoltes sont complètement perdues. Les murs s'écroulent, l'Azergue charrie des arbres qu'elle déracine sur son parcours.

La Loire, la Saône et les petites rivières y affluant sont en plein débord, les moissons sont détruites presque partout, la vigne est cruellement atteinte.

A Louhans, un quartier de la ville est sous l'eau.

A Digoin, un affluent de la Loire a détruit le pont du chemin de fer de Paris à Roanne; un quartier presque entier est sous l'eau.

A Châlon le danger est imminent.

La Grosne a renversé une arche du pont à Cormatin.

Quatre autre ponts sont également détruits.

Mais c'est surtout dans la vallée de la Grosne que le danger et les ravages sont considérables.

Le Préfet, M. Ed. Bertereau, accompagné de M. Geoffroy, procureur de la République, s'est rendu à Cluny. Ces messieurs n'ont pu qu'à grand'peine traverser les rues inondées de la ville, montés sur des chevaux que le courant menaçait d'entraîner.

La pluie continue à tomber ; de plus grands désastres sont à craindre.

Le maire de Mâcon a prévenu ses concitoyens de se mettre en garde contre la rapidité de la crue.

Dans le Jura, la pluie a également occasionné de grandes pertes. A Dôle, un grand nombre de caves ont été envahies.

LA GUÉRISON DE LA RAGE

L'évènement scientifique, la semaine dernière, est sans contredit la communication faite, dernièrement, à l'Académie de médecine, par le docteur Denis Dumont, chirurgien à l'hôpital de Caen.

M. Dumont s'est rendu à Paris pour apprendre au corps médical cette importante nouvelle : la guérison d'un cas de rage.

Jusqu'à présent toutes les substances avaient été essayées, mais toujours sans succès ; les malades atteints étaient inévitablement condamnés ; c'est donc une découverte importante. Voici les faits qui se sont passés :

Un berger, âgé de 38 ans, habitant la commune de Fengerolle, est mordu le 16 avril dernier par un chien enragé, qui mordit en même temps une femme et une petite fille. Le 20 mai, la femme mourait avec tous les symptômes de la rage confirmée.

La petite fille, dont la plaie avait été lavée à l'eau phéniquée, n'a pas été malade.

Le 22 mai, la rage se déclarait chez le berger.

Le malade ressentit d'abord un malaise persistant, la nuit du 21 au 22 fut très mauvaise, et enfin la crise éclata dans toute sa violence. Le malheureux se roulait à terre en poussant des cris terribles, grattant la terre, mordant les cailloux de la route et les bâtons qu'on lui présentait, se déchirant lui-même avec ses dents.

Les premiers soins donnés par le docteur, consistèrent en doses massives de bromure de potassium, qui n'amenèrent aucun calme chez le malade.

C'est alors que M. Denis Dumont eut l'heureuse idée de favoriser les sueurs et la salivation du malade.

Trois injonctions sous-cutanées, chacune de 1 centigramme de pilocarpine, furent pratiquées dans l'intervalle d'un jour et amenèrent le résultat désiré : les sueurs profuses, la salivation intense apparurent. Le traitement fut continué pendant quatre ou cinq jours, et, durant cette intervalle, les crises s'affaiblirent, devinrent moins fréquentes et disparurent complètement. Le malade était guéri. La pilocarpine a déjà été employée une fois avec succès par M. Dartigues, de Pujol (Gironde).

Cette guérison de la rage, au moyen de sueurs exagérées, n'est d'ailleurs pas un traitement nouveau et surtout d'invention européenne.

Il ressort de plusieurs relations de voyages, que dans l'Abyssinie, où les cas de rage sont fort fréquents, lorsqu'un indigène est atteint de cette terrible maladie, les gens de son village montent à cheval, saisissent de longues lanières de cuir ou des fouets et poursuivent le malade qu'ils obligent à courir sous le soleil d'Afrique jusqu'au moment où il tombe absolument épuisé.

Si, au commencement de cette *promenade hygiénique*, le malheureux se couche à terre et refuse d'avancer, on le force avec des coups à continuer sa course fantastique.

C'est, on le voit, le même principe, mis en pratique par des moyens différents et quelque peu primitifs ; mais si, en Abyssinie, les cas de rage sont fréquents parmi les hommes, les guérisons sont aussi fort ordinaires.

Dernières Nouvelles

Paris, 17 juillet.

Mme Gambetta, mère de l'ancien président du conseil, est à toute extrémité. Malgré les soins qui lui ont été prodigués par MM. Foucher et Fieuzal, la malade n'a pas recouvré la parole et la respiration devient de plus en plus pénible. Hier, M. Gambetta père est arrivé à Paris.

Londres 17 juillet.

Une dépêche adressée de Port-Saïd au *Daily News*, dit que la crainte d'une attaque des Bédouins fait régner dans la ville une grande panique. Cette dépêche ajoute que 1,500 hommes de troupes égyptiennes sont concentrés dans les environs de Damiette et élèvent des terrassements.

Alexandrie, 17 juillet, 1 h. soir.

Malgré la vigilance des patrouilles, plusieurs nouveaux incendies ont éclaté hier soir. Un détachement nombreux d'infanterie de marine anglaise a occupé Ramleh ce matin.

Paris, 17 juillet.

La Chambre procède à la première délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des différents services en Tunisie.

L'urgence est déclarée par 284 voix contre 176. M. Delafosse combat le projet comme contraire aux intérêts de la France.

M. de Freycinet demande le vote du projet qui sera bientôt suivi d'autres plus complets.

La Chambre décide, par 365 voix contre 112, qu'elle passera à la discussion des articles.

L'article 1er est adopté ainsi que les articles 2 à 20.

M, Gambetta dit que le paragraphe final de l'article 2 est inconstitutionnel.

— Au Sénat, le projet de loi relatif aux crédits pour l'expédition de Tunisie est adopté.

— L'Agence Havas reçoit une dépêche annonçant le débarquement de marins Russes et Grecs à Alexandrie ; les Français et les Italiens ont jusqu'à présent refusé de débarquer.

Paris, 17 juillet soir.

Le Khédive a mandé Arabi-Pacha à Alexandrie.

Arabi est actuellement à Kafrdoward avec 6.000 hommes environ de troupes démoralisées; tout est tranquille au Caire.

Une note identique, venant des diverses puissances de la Conférence, fixe à trois mois l'occupation turque, maintient les institutions politiques et financières d'Egypte ; elle ajoute que les attributions du commandement militaire, les frais de guerre imputables à l'Egypte, seront fixés, d'accord avec les puissances ; on croit que la Porte refusera.

Bourse de Paris.

Cours du 18 juillet

Rente 3 p. %.....	81.60
— 3 p. % amortissable.	81.00
— 4 1/2 p. %.....	110.60
— 5 p. %.....	115.50

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A Barral. (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 691, du 15 juillet 1882 : — J.-A Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — *La Tréhonnais*. La race Durham au Chili. — *De Gasparin*. Analyse d'une terre de verger à Montreuil. — *Menault*. Concours regional de Saint-Ruentin. — III. — *Huet*. Echelles à coulisses (4 fig.) — *Vialla*. Les vaccinations charbonneuses dans l'Hérault. — *Partie officielle*. Décret portant réglementation d'administration publique sur le police sanitaire des animaux *Renou*. Météorologie de juin. — *Laliman*. Etudes sur l'hibridation et le semis des vignes américaines. — *D'Ounous*. Revue du Sud-Ouest. — *Sagnier*. Société nationale d'agaiculture. — *Remy*. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — *Leterrier*. Bulletin financier. Gravures noires : Echelle à coulisse de M. Huet. — Echelle à coulisse sur un terrain en pente. — Echelle pour eslier. — Echelle à coulisse double.

EXTRAIT

Des minutes du greffe du tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Audience publique de police correctionnelle du Tribunal de première instance séant à Cahors, au Palais de Justice, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-deux.

Entre M. le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant d'une part ;

Et Delmas, Marie, épouse Bergon, âgée de vingt-six ans, étant née le vingt-cinq octobre mil huit cent cinquante-cinq, à Cahors, arrondissement de Cahors département du Lot, profession de ménagère, demeurant à Cavaniès, commune de Cahors, prévenue du délit de falsification de lait, d'autre part ;

Ouï l'exposé de l'affaire fait par M. Beaugrand, substitut du Procureur de la République, l'appel des témoins fait par l'huissier, la lecture des pièces de la procédure ;

Ouï séparément, les témoins en leurs dépositions, après avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité ;

Ouï la prévenue en son interrogatoire ; Ouï aussi le ministère public en son résumé, dont les conclusions tendent à ce qu'il soit fait à la prévenue l'application de la loi.

Le tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en audience publique de police correctionnelle et en premier ressort ;

Attendu qu'il résulte des débats que le douze mai courant à Cahors, Marie Delmas, épouse Bergon, a été surprise portant du lait destiné à être vendu dans lequel elle avait mélangé une certaine quantité d'eau (trente pour cent environ) ; que ce fait régulièrement établi par les constatations matérielles faites par le commissaire de police, constitue, à la charge de la prévenue, le délit prévu et puni par les articles 1, 5, 6 de la loi du 27 mars 1851 et 423 du code pénal ;

Attendu que la prévenue ayant été déjà condamnée pour un délit de même nature à celui qui est aujourd'hui reproché, il y a lieu d'user à son égard d'une certaine sévérité, tout en reconnaissant qu'il existe en sa faveur des circonstances atténuantes ;

Vu les articles 1, 5, 6, de la loi du vingt-sept mars 1851, 423 du code pénal et 194 du code d'instruction criminelle, dont M. le président a donné lecture à l'audience, lesquels sont ainsi conçus :

Art. 1er. — Seront punis des peines portées par l'article 423 du code pénal, ceux qui falsifieront des substances ou denrées alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues.

Art. 423. — Quiconque aura trompé l'acheteur, sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages intérêts, ni être au-dessous de cinquante francs.

Art. 5. — Les objets dont la vente, usage ou possession constituent le délit seront confisqués.

Art. 6. — Le tribunal pourra ordonner l'affiche du jugement dans les lieux qu'il désignera, et son insertion intégrale ou par extrait dans les tous journaux qu'il désignera, le tout au frais du condamné.

Art. 463. — Dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le code pénal, si les circonstances paraissent atténuantes, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de six jours et l'amende même au-dessous de seize francs.

Ils pourront aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans qu'en aucun cas elle puisse être au-dessous des peines de simple police.

Art. 186. — Si le prévenu ne comparaît pas, il sera jugé par défaut.

Art. 194. — « Tout jugement de condamnation rendu contre le prévenu et contre les « personnes civilement responsables du délit, ou « contre la partie civile, les condamnera aux frais « même envers la partie publique. — Les frais seront liquidés par le même jugement. »

Faisant application des dispositions desdits articles à ladite Marie Delmas, épouse Bergon, la condamne, comme coupable d'avoir falsifié une denrée alimentaire destinée à la vente, à six jours d'emprisonnement, à soixante francs d'amende, prononce la confiscation du lait saisi ; ordonne que le présent jugement sera inséré intégralement dans les journaux de la localité ; et qu'il sera affiché, au nombre de trois exemplaire, dans la ville de Cahors, aux lieux accoutumés, le tout aux frais de la condamnée ; condamne, en outre, ladite Marie Delmas, aux frais du procès, liquidés (non compris les frais d'insertion et d'affiche) à quinze fr. soixante-quinze centimes, y compris le timbre, l'enregistrement et les extraits du présent jugement ; au paiement de laquelle amende, et au paiement desquels frais ladite condamnée pourra être contrainte par corps conformément à l'article 52 du code pénal, fixe au minimum la durée de la contrainte personnelle conformément aux articles 9 de la loi du 22 juillet 1867 et 1 de la loi du 23 décembre 1871.

Ainsi jugé et prononcé à Cahors à l'audience susdite, où siégeaient :

MM. Izarn, vice-président ; Galup, Fieuzal, juges, en présence de M. Beaugrand, substitut du Procureur de la République, assisté du sieur Anprieu, commis greffier.

Enregistré à Cahors, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-deux, folio trois-cent-deux, case huit : Débet de un franc quatre-vingt-huit centimes à comprendre aux dépens.

DALAT.

Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné.

ANDRIEU.

Vu par le Procureur de la République.

La BORDE.

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE.

Société anonyme Fondée par décret en 1864.
Capital 120 *millions de francs.*
Siège social, 54 *et* 56, *rue de Provence, à Paris.*

AGENCE DE CAHORS, RUE FÉNELON, 8.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et escompte de coupons. (Paiement sans frais des coupons de la Cie de l'Ouest et de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de titres. — Envois de fonds. (Départements, Algérie et Etranger.) — Billets de crédits circulaires. — Encaissement et escompte des effets de commerce. — Avances sur titres. — Credits en comptes courants et crédits d'escomptes sur garantie de titres. — Assurances. (Vie, incendie, accidents. — Souscriptions aux émissions. — Renseignements sur les valeurs de Bourse, etc.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

CAPITAL : VINGT-CINQ MILLIONS.

Siège social : 18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer Messieurs les Actionnaires que l'exercice clos le 30 juin lui permettra do proposer à l'Assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 25 juillet, de fixer le dividende à **80 francs par action.**

Un compte de **40 fr.** *ayant été payé le* 1er *février, le solde de* **40 fr.** *formera la valeur du coupon à détacher le* 1er *août.*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Charles DUVAL.

AVIS

Madame veuve Mignot, travailleuse de terre, à St-Georges, rue Barri, n° 19, prévient le public, qu'elle ne paiera pas les dettes que sa fille, Anna Mignot, pourrait faire. Elle prie, en conséquence, les personnes auxquelles sa dite fille chercherait à emprunter, de lui tout refuser absolument.

DICTIONNAIRE **DES COMMUNES DU LOT** de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du *Journal du Lot*, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE **DU LOT**, la plus complète qui existe, indiquant *tous les chemins de fer* en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du *Journal du Lot*. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire **DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY** par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du *Journal du Lot*, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU **OFFICIEL DES DISTANCES** de chaque Commune au chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exéc. de l'art. 93 du règl. du 18 juin 1811.— 1 fr. au Bureau du *Journal du Lot*. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY **AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789.**— Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances —Liste complète des députés, par M. L COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du *Journal du Lot*, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON **ET SES SEIGNEURS** du Xe siècle au XIV siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du *Journal du Lot*. 1 f. 25 par la poste.

EAUX MINÉRALES de MIERS

Avenue de la Gare de Rocamadour

Hôtel CARBOIS

A ALVIGNAC (LOT).

L'Hôtel CARBOIS, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien-être, propres à favoriser le traitement des Eaux.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine Minérale a fait construire cette année de nouvelles Chambres, qui lui permettront de loger un bien plus grand nombre de voyageurs et plus convenablement.

VASTE JARDIN, CHARMILLES

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS POUR CONDUIRE LES VOYAGEURS DE LA GARE DE ROCAMADOUR A L'HÔTEL CARBOIS.

La saison la plus favorable est du 1er mai au 30 septembre.

ÉLÉGANCE — **PLUS DE DOS RONDS** — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50** et **10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS

ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des **Vinaigres supérieurs à base de vin**; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs ; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Maïs, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du **Coco de Calabre** et **Cerisette,** boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans *fuchsine* et sans *aniline*.

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS Jeune, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

J'offre à tout acheteur de **1 fut** *de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.*

MÉDAILLE D'OR 1860

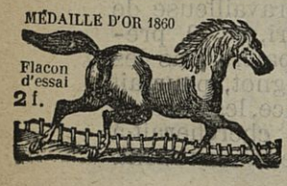

Flacon d'essai 2 f.

Plus de Chevaux couronnés !

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le

TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL

CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.

Seul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.

Exiger le timbre humide de l'État et la signature CAILLAT-ALMIN.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies. 5 fr. grand flacon. avantage réel.

LIQUEUR de GILIS; guérit Chevaux, Couronnés, Blessés. 2 FR., *dans les Pharmacies.*

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE de toutes les affections de la peau, des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des plus petites bourses et dès le 2me jour, il produit une amélioration très sensible. S'ad. à M. LENORMAND. Méd.-Pharmacien à TOURNAN. (Seine-et-Marne) Traitement par correspon.e

A VENDRE

Belle jument de 6 ans s'attelant et propre à la reproduction. S'adresser au cocher LABRUNIE, à Albas (Lot).

PLUS DE FEU! — 60 ANS DE SUCCÈS

LINIMENT-BOYER-MICHEL D'AIX

J. CORMIER & H. PÉRON, seuls Successeurs de BOYER-MICHEL, Châteauroux (Indre)

Guérison sûre des **Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Molettes, Courbes, Vessigons, Angines**, etc. 5 f. chez tous Pharm.ens.

Dépôt général : MARCHAND, 13, r. Grenier-St-Lazare, *Paris*

ON DEMANDE

DES REPRÉSENTANTS

HONORABLES ET SÉRIEUX

Pour une *maison* de *Cognac*, dont les produits sont renommés et récompensés à Paris 1878. Conditions avantageuses. — Ecrire à MM. Arm. PINARD et Ce, à *Cognac*.

PÊCHEURS ! !

La **Picivorine** de J. GRANGER et Ce, chimistes au Vésinet (Seine-et-Oise), constitue le meilleur appât pour toutes sortes de poissons, 10 ans de succès. — S'emploie pour la pêche à la ligne ou à l'épervier.

Notice et 1 flacon pour la saison, franco contre 4 fr. 50, en mondat-poste.

J'OFFRE à toute personne sans quitter son emploi le moyen de gagner **10** fr. à **15** fr. par jour et **30** fr. en voyageant pour articles utiles et nouv. Répon. Fco. suivant timbre. Ecr. à **M. MATTHEY, 78, r. St-Martin. Paris**

GUÉRISON CERTAINE et sans douleurs des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toutes natures, datant de 20 et mêm. de 30 ans compliqué ou non d'éczémas. S'adresser à M. MOSSOT, médecin à BUSSY-en-OTHE (Yonne) Envoi du Prospectus gratis.

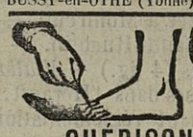

CORS AUX PIEDS

Durillons et Œils de Perdrix VERRUES AUX PIEDS & AUX MAINS

GUÉRISON CERTAINE

Par la Pommade GALOPEAU

dépot dans toutes les bonnes Pharmacies 1 fr. le flacon, par poste 1 fr. 25 se méfier des contrefaçons Exig. l'adr. Ci-après **19, boul. de Strasbourg. Paris**

FOURGEAU

à ETAMPES (Seine-&-O)

AGRAFES pour Couvertures de Bâtiments employées sur le nouvel HOTEL-DE-VILLE de PARIS

PROGRES MERVEILLEUX

MÉDAILLE D'OR

La Clef de l'Orthographe selon l'académie facilite au plus haut degré l'étude de l'Orthographe et permet de l'apprendre sans maître très promptement PRIX: l'exemplaire 2 fr. deux exemplaires 3 fr. 50 trois exemplaires 5 fr.—Envoi franco par retour du courrier Adresser les commandes avec le montant (mandat ou timbre poste) à M. Bahic, Editeur des Méthodes Abréviatives, 35, Place d'Armes à Poitiers.

N'ACHETEZ PAS

MONTRES, PENDULES, BIJOUTERIE etc. avant d'avoir demandé le Catalogue illustré de **L'ALLIANCE HORLOGÈRE, à CHAUX DE FONDS** (Suisse) lequel est envoyé FRANCO et GRATIS. La fabriq. demande des représent. dans tous les pays.

LE COMPTOIR INTERNATIONAL

DE COMMISSION

ANGLO-FRANCO-BELGE

8, *Boulevard Bonne-Nouvelle*, 8

Paris

Achète et vend à commission pour le compte de ses commettants toutes spèces de marchandises.

Il reçoit à titre d'intermédiaire les demandes d'ouvertures de crédit et escompte les effets au Commerce à l'industrie et à l'Agriculture.

Recouvrements d'effets de commerce, mandats, factures, etc.

Négociations et Opérations industrielles et commerciales.

Agents correspondants demandés partout.

Ecrire au Directeur.

LA CONSTIPATION la plus rebelle est guérie par la **Casse-Izart**, bonbon laxatif et rafraîchissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.

Prix de la boîte 2 fr. 50.

Dépôt chez M. FILHOL, pharmacien à Cahors.

Le Propriétaire-Gérant A. Laytou

GRAND RABAIS SUR

Machines Agricoles

Batteuses à bras et à manège, pompes à chapelet à l'abri de la gelée, ayant obtenu la MÉDAILLE D'OR au concours régional de Cahors 1881.

Dépôt chez **Charles DESPRATS**, successeur de M. CANGARDEL, quincaillier, à Cahors.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. DOUCÈDE prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. DOUCÈDE se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses **Vins de quinquina**, *médaillés*, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : **Elixir vermifuge** contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — **Extrait fluide des 3 quinquinas,** pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — **Liqueur de Goudron** contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — **Sirop pectoral** et **Pastilles des Chantres** contre les rhumes récents et anciens. — **Injection végétale** contre les écoulements, guérison assurée. — **Eaux de toilette,** toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les **Spécialités** françaises et étrangères. — **Eaux minérales** de France et de l'Etranger. — Grand choix de **Bandages, Bas à varices** et articles d'**Allaitement.**

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

VIN A 20 CENTIMES

et CIDRE à 0 fr. 10 c. le litre.

Procédé et produits garantis premier choix. Contre mandat-poste de 5 fr. pour 50 litres excellent Cidre et 10 fr. pour 50 litres Vin de table supérieur.

J. GRANGER et Ce, au Vésinet (Seine-et-Oise).

BOUQUET FÉERIQUE

De J. GRANGER et Ce, chimistes au Vésinet (Seine-et-Oise).

Double instantanément la valeur de tous les Vins, même les plus inférieurs, en leus communiquant la suave senteur et le parfum délicat des grands crûs de St-ÉMILION (Bordeaux) ou CHANBERTIN (Dordogne), au choix et les rend propres à la mise en bouteilles immédiate.

Le flacon pour une pièce de 228 litres 5 fr. ; le 1/2 flacon 3 fr., contre mandat-poste.

On demande des dépositaires.

CRÉDIT DE FRANCE

Société anonyme : Capital 75 Millions

Siège social : 16-17, rue de Londres, PARIS

Le **CRÉDIT DE FRANCE** reçoit les **Titres en Dépôt**, encaisse les **Coupons**, exécute les **Ordres de Bourse** sans commission, ouvre des **Crédits** sur **garanties**, délivre **Chèques** et **Lettres de Crédit** sur tous pays.

Il reçoit les **Dépôts d'argent** et délivre des **Bons de Caisse à Echéance Fixe**, au porteur ou nominatifs, au gré des demandeurs, par coupures de **100, 500, 1,000, 5,000, 10,000** et **20,000** francs, avec coupons d'intérêts payables par trimestre, à tous ses guichets.

L'Intérêt sur les **Dépôts de Fonds** est fixé comme suit :

5% Sur les dépôts à 2 ans et au-delà ;
4% id. de 1 an à 23 mois ;
3% id. de 6 à 11 mois ;
2% id. remboursab. à vue dans les Succursales ;
1½% id. remboursables à vue au Siège social.

Le MONITEUR des VALEURS à LOTS

Organe financier du **Crédit de France**

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

Il publie les *Cours de la Bourse*, une *Revue des Valeurs cotées* et la *Liste officielle de tous les tirages.*

ABONNEMENT :

Pour la France et l'Étranger : **Un Franc** PAR AN.

160,000 ABONNÉS

On s'abonne à Paris, au **Siège Social** ; en province, aux Succursales et dans tous les bureaux de Poste.